



Le 3 juillet 2017

EDR : DANGER SUR LE TEMPS PARTIEL ?

Ces dernières semaines, la Direction a refusé à des EDR leurs demandes de temps partiel, au motif des nécessités de service, pour finalement les accepter, dans l'attente d'une note départementale.

Solidaires Finances Publiques et la CGT Finances Publiques dénoncent très fortement cette tentative de restreindre les droits des agents des Finances Publiques de la DDFiP du Finistère.

Solidaires Finances Publiques et la CGT Finances Publiques estiment que refuser un temps partiel à une seule catégorie de personnel (les EDR) est discriminatoire, et, de fait, illégal !

De plus, Solidaires Finances Publiques et la CGT Finances Publiques rappellent à toutes et tous qu'un refus de temps partiel doit faire l'objet d'une évocation devant la CAP compétente.

Solidaires Finances Publiques et la CGT Finances Publiques n'accepteront pas cet éventuel recul, et accompagneront tous les agents les sollicitant afin de défendre leurs droits devant la Direction, les CAP, voire plus...